L'INTERSYNDICALE DE LA FONCTION PUBLIQUE REPREND SA CONTESTATION

Quatre sit-in régionaux aujourd'hui

L'Intersyndicale autonome de la Fonction publique reprend sa contestation contre la loi sur la retraite en changeant, cela dit, de tactique.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir)- Des rassemblements au nombre de quatre sont, en effet, prévus simultanément à Blida pour le centre, Oran pour l'ouest, Batna pour l'est et enfin, Ouargla pour le sud du pays, aujourd'hui samedi. Une action et un choix du jour qui obéissent au souci de ne pas impacter sur la scolarité des élèves. Surtout que les mouvements de débrayage cycliques des mois d'octobre et novembre écoulés ont suscité la levée de boucliers des parents d'élèves et d'autres acteurs politiques. Car, comme le soutenait, hier, Méziane Mériane, si ces sit-in étaient programmés un jour autre que le week-end, cela voudrait dire un appel indirect à une grève car on ne peut se rendre à ces rassemblements sans abandonner son poste de travail. Ce qui n'a pas été décidé lors de la dernière réunion de l'Intersyndicale qui pourrait revoir son ancien modèle de protestation lors de sa réunion prévue le 4 février prochain pour évaluer l'impact de ces sit-in et de la campagne de collecte des signatures pour l'abrogation par le président de la République de cette loi sur la retraite. Une Intersyndicale qui espère que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la sécurité sociale matérialise son engagement fait publiquement lors de la réunion «inédite » qu'il a eue avec elle, aux côtés du secrétaire général de la Centrale syndicale, il n'y a pas longtemps, pour l'ouverture du dialogue. Et il n'y a pas, pour elle, meilleure preuve de sincérité que l'association des syndicats autonomes au projet de loi portant code du travail.

Pour le coordinateur du Snapest, cette réunion avec Mohamed El Ghazi aurait dû intervenir en amont, soit bien avant que l'Intersyndicale n'enclenche sa dynamique de dénonciation du projet de loi sur la retraite. Une réunion qui, précisera-t-il, «n'a pas porté sur la plateforme de revendications de l'Intersyndicale».

Pour rappel, l'Intersyndicale autonome de la Fonction publique a observé deux cycles de grèves hebdomadaires en octobre et novembre derniers, ponctués de rassemblements régionaux et d'un rassemblement national avorté devant le siège de l'Assemblée populaire nationale, le 27 novembre dernier, soit le jour où les débats parlementaires autour de cet indésirable projet de loi sur la retraite étaient entamés et ce, avant son adoption, le 30 novembre, avec, faut-il le souligner, le vote, contre, des députés du PT et du FJD alors que ceux du FFS ont boycotté la séance de vote.

Photo : Samir Sid

La contestation contre la loi sur la retraite reprend de plus belle.

Un texte qui «coupe la poire en deux», avec un amendement présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, sur «orientation» du président de la République, prévoyant une période transitoire de deux années pour accorder le droit de bénéficier de la pension de retraite aux travailleurs âgés de 58 ans et plus en 2017 et de 59 ans en 2018 et ayant totalisé au moins 32 années de service effectif.

Un amendement pas du goût des syndicats autonomes qui refusent catégoriquement à ce que l'on touche au droit de départ à une retraite anticipée ou à une retraite proportionnelle.

M. K.

MASCARA

Le ministre de la Santé au chevet de l'hôpital de Ghriss

M. Abdelmalek Boudiaf, ministre de la Santé, a effectué ce jeudi une visite de travail dans la wilaya de Mascara et il s'est rendu bien sûr à l'hôpital de la commune de Ghriss où les pluies torrentielles ont provoqué des inondations à telle enseigne que les malades ont dû être évacués vers d'autres établissements hospitaliers.

Ce même phénomène avait été vécu au niveau de cette même entreprise hospitalière en 1994 mais pas de la même ampleur. Le premier responsable du secteur s'entretiendra lors de sa visite avec le personnel dont il saluera le sens des responsabilités lors de ce fameux événement et citera le comportement exemplaire de cette femme médecin spécialiste qui se trouvait à ses côtés, il annoncera que des mesures seraient prises afin de protéger l'hôpital et que ne se renouvellera plus ce genre d'incident même si ces risques ne peuvent pas être définitivement évacués quand surviennent ces calamités naturelles.

Quand nous évoquons la durée de vie de ce type d'infrastructure et l'éventuelle dangerosité relative à l'amiante, M. Boudiaf nous répond que le nombre de ces hôpitaux est de 47 au niveau national, il poursuivra en faisant état d'une évaluation qui avait permis de les classifier en trois catégories, ceux qui ne posent pas de problème, d'autres qui nécessitent une réhabilitation et enfin ceux qui seraient au nombre de trois et ne devraient plus être fonctionnels en attendant l'élimination progressive de tous les hôpitaux.

Dans un autre volet, le ministre fera savoir que 61% des produits pharmaceutiques étaient produits en Algérie et que les importations avaient baissé de 4 % durant l'année 2016.

Au sujet des médicaments périmés recensés, l'on apprendra que la moyenne était de 1,2% alors que le seuil toléré par l'OMS était de 2 à 5%. S'adressant aux responsables locaux de la santé, il exigera plus de rigueur dans la gestion des finances en les exhortant à procéder à des transferts inter-chapitres. Quand la conjoncture l'exigeait lors de son déplacement, il inspectera certaines autres structures hospitalières à Sig, Bou-Hanifia et Mascara.

M. Meddeber

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE

L'administration douanière en quête de numérisation

Pour l'organisation mondiale des douanes (OMD) qui a placé la célébration de sa Journée mondiale qui coïncide avec le 26 janvier de chaque année sous le thème «L'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières», il est fondamental pour les administrations douanières de tirer le meilleur parti des données dont elles peuvent disposer afin de prendre des décisions avisées, en particulier au vu des défis complexes et changeants auxquels elles sont confrontées au quotidien.

Une thématique qui s'inscrit donc dans le prolongement du slogan porté par l'OMD en 2016, à savoir «Douanes numériques : pour un engagement progressif» tel que relevé par le directeur général des Douanes algériennes M. Tahar Benkadour, à partir de Constantine qui a abrité, jeudi, la célébration officielle de cette journée. «Des slogans qui répondent à une même aspiration s'agissant de modernisation et numérisation de l'administration et société douanières mondiales suivant le souhait des acteurs des secteurs du commerce et des transports, des Etats et des opérateurs agissant dans le domaine de services logistiques ainsi que l'affermissement de la sécurisation du commerce transfrontalier et la lutte contre la corruption, blanchiment d'argent, criminalité organisée et le terrorisme transnational». Dans son allocution devant ses cadres et invités pour la circonstance, le directeur général des Douanes algériennes a souligné que «l'analyse des données et informations constitue, de par le monde, une pierre angulaire dans la gestion efficace des frontières notamment pour l'administration douanière qui est l'une des principales instances exécutives de la politique générale de l'Etat à travers sa relation et coordination avec d'autres institutions, sécuritaires et militaires exerçant aux frontières, en particulier». Le rôle de protection aux frontières notamment en matière de commerce extérieur dévolu à la douane en sus de ses missions multiples dans un environnement marqué par une déferlante révolution numérique, exigent, en effet, une mise à niveau plus que nécessaire pour l'administration douanière. Cette dernière, qui a inscrit dans son plan stratégique qui s'étale de 2016 à 2019, selon son directeur général, «des résolutions et des mécanismes qui lui permettent une meilleure maîtrise de ses actions administratives et douanières, prenant en compte la rationalisation des dépenses et les préoccupations des différents partenaires mais aussi par le renforcement de son arsenal juridique et législatif à travers la récente adoption par les deux Chambres du Parlement du nouveau code des douanes». Les défis de vigilance et de mise en place de stratégies adaptées aux évolutions des technologies de l'information et de la communication en particulier posent également un impératif incontournable à l'administration douanière s'agissant d'ouverture sur l'environnement scientifique à l'effet d'améliorer ses capacités. A ce titre, M. Tahar Benkadour parlera de passerelles entre son administration et l'université pour «débattre des horizons d'intégration dans la société de l'information, des options éventuelles afin de combler le déficit numérique en tant qu'exigence de l'économie nationale». Une préoccupation couronnée dans la même journée par la signature d'une convention-cadre entre la Direction générale des douanes et l'Université de Constantine portant coopération entre les deux parties dans différents domaines et notamment en matière d'études stratégiques, d'analyse des données et d'évaluation des risques. L'objectif étant d'affermir la mission économique de la douane en requalifiant ses procédures à travers l'immatérialisation progressive de celles-ci, la modernisation d'un système informatique basé sur une centrale de données à même d'améliorer le contrôle douanier et la lutte contre les crimes économiques». Aussi, soulignera le directeur général des douanes, «la consécration de la mission sécuritaire du douanier dans le nouveau code qui consolide son rôle de contrôle et de protection aux frontières s'opère en parfaite coordination avec les autres corps de sécurité, administrations et institutions de l'Etat. A ce chapitre, plusieurs conférences de formation ont été tenues en collaboration avec l'ANP et la DGSN portant sur la lutte contre la contrebande, le trafic d'objets d'art et/ou archéologiques et la protection du consommateur contre les produits non-conformes aux normes sanitaires et de sécurité.

«L'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières»

Pour sa part, le premier responsable des relations publiques au niveau de la Direction générale des douanes, M. Djamel Brika, qui a animé une conférence autour du thème choisi par l'OMD pour cette célébration, a reconnu que l'analyse et la collecte des données sont devenues des éléments incontournables dans le processus de modernisation douanière. «En effet, la collecte et l'analyse des données constituent le cheval de bataille dans les processus de modernisation de l'administration douanière de par le monde. Les technologies de l'information et de la communication qui font partie, aujourd'hui, de notre vie quotidienne et notamment au sein des administrations s'intègrent dans tous les programmes et stratégies arrêtés par les différentes administrations dont celle des douanes et spécialement à nos frontières. Elles sont omniprésentes dans la vie des institutions douanières et ont transformé la manière avec laquelle cette dernière fonctionne.» Entre autres missions principales des douanes, le recouvrement des droits de douane et taxes, le contrôle et la circulation des marchandises, des personnes des moyens de transport et de l'argent, la protection du commerce transfrontalier et la criminalité sous toutes ses formes, «sont autant de domaines ciblés par le plan stratégique 2016-2019 de l'administration douanière algérienne qui a préconisé l'utilisation des TIC dans les axes précis», révélera l'orateur. Et de poursuivre : «Les avantages des TIC résident dans l'offre d'une meilleure prestation des services douaniers et une diminution des doubles emplois et autres tracas de procédure. Autre objectif non moins important pour les opérateurs économiques est celui d'une économie de coût via des économies d'échelle qui devrait être prise en compte dans le cadre des opérations de dédouanement pour réduire les coûts grevés par certains blocages et/ou procédures devenues obsolètes. Les TIC, la matière de gestion des frontières offrent un autre avantage qui réside dans les interventions moins fréquentes et mieux ciblées à travers l'analyse des risques et la sélectivité des contrôles qu'elles permettent. Elles contribuent aussi à la réduction des coûts de transport et le temps d'attente à la faveur d'un système d'information qu'un comité de pilotage est en train d'élaborer. L'analyse des données permet, en effet, un recoupement entre ces dernières, lequel est traduit par une information statistique qui permet de donner des informations plus succinctes en tant qu'outil d'aide à la décision et aussi de concilier entre facilitation d'échange et renforcement du contrôle aux frontières qui constitue une problématique de toutes les douanes du monde.»

K. G.